
LIAISONS

La lettre d'Information de l'Association Seine-Moselle-Rhône

– Septembre 2005 –



Avant-propos d'André ROSSINOT
Président de l'Association Seine-Moselle-Rhône
Maire de Nancy
Ancien Ministre

Depuis un an, date de la parution du premier numéro de notre Lettre d'Information " Liaisons ", l'actualité a plutôt servi la cause de la voie d'eau, même si un certain nombre d'interrogations récentes ont malheureusement conduit à tempérer quelque peu cet optimisme.

Si nous avons d'abord voulu faire de ces pages le reflet d'avancées réelles et significatives dont nous ne pouvons que nous féliciter, des incertitudes et des doutes continuent à peser à propos de la réalité de la volonté politique existant au plus haut niveau en la matière et qui, s'ils ne sont pas levés, risquent d'hypothéquer nos projets d'avenir.

Certes, en première analyse, et quoiqu'à un stade d'avancement nécessairement différent, Seine-Nord et Seine-Moselle-Rhône ont franchi des étapes décisives qui semblent pouvoir les mettre à l'abri d'une révision déchirante moins dictée par le souhait d'une réorientation stratégique que par des enjeux purement et strictement financiers. Pour Seine-Nord-Europe, avec les nouvelles phases de concertation intervenues en juin et juillet 2005 et son inscription parmi les 30 projets RTE-T à l'échelle communautaire, les dossiers et études préalables à l'obtention de la DUP, prévue en 2007, seront remis dans les 7 prochains mois au ministre de l'Équipement.

S'agissant de Seine-Moselle-Rhône, venant après le Comité de pilotage politique d'avril 2005 à Lyon, le calendrier initialement envisagé, est également bien respecté avec, pour fin 2005, à Metz, la restitution définitive de la première phase des études d'opportunité.

En outre, l'annonce d'une politique de grands travaux dans la déclaration de politique générale de Dominique de Villepin et la nomination de Dominique PERBEN –amené à s'exprimer dans un message enregistré lors de notre colloque sur la voie d'eau en avril 2002 à Chalon-sur-Saône– ont été, notamment de la part des professionnels des transports, favorables à l'intermodalité, plutôt bien interprétées et perçues.

Pour autant –et c'est ce qui pose un problème de fond sur le long terme– non seulement les acteurs de la voie d'eau, mais aussi un certain nombre de décideurs politiques de tous bords ont émis des réserves et des craintes concernant la garantie de ressources et la capacité d'emprunt de l'AFITF, créée par décret du 26 novembre 2004 à l'initiative de Gilles de ROBIEN.

Dès que nous avons eu connaissance de l'éventualité d'une remise en cause d'une AFITF pour ainsi dire mort-née et sans attendre les débats politiques qui se sont développés cet été, nous avons aussitôt saisi de ce dossier capital le Premier ministre pour l'alerter et lui demander de nous apporter sur ce sujet, et très légitimement, tous les apaisements nécessaires.*

Nous nous réjouissons par ailleurs que la Ville de Marseille, à la fois ouverte sur l'axe rhodanien et sur le bassin euro-méditerranéen, ait bien voulu accepter d'accueillir la prochaine Assemblée Générale de notre association en 2006 pour nous permettre de continuer à nouer avec les collectivités locales et les territoires le dialogue fécond et fructueux que mérite la liaison fluviale à grand gabarit appelée de nos vœux.

Enfin, l'occasion m'est donnée d'exprimer ici ma gratitude et ma reconnaissance aux Départements et Régions qui ont bien voulu, fin 2004, maintenir et confirmer leur adhésion à notre Association en nous faisant confiance, un gage de continuité et de neutralité très important pour l'efficacité de notre action auprès des pouvoirs publics.

**Depuis lors, le Premier ministre a annoncé, à l'occasion d'une conférence de presse le jeudi 1er septembre 2005 que l'AFITF " recevra une dotation exceptionnelle de 4 milliards d'euros issue de la privatisation. Elle bénéficiera aussi de recettes supplémentaires, notamment la taxe d'aménagement du territoire et une partie du produit des amendes radar. "*

Vie de l'association : bilan et perspectives

L'Assemblée Générale du 2 mars 2005 a permis de faire le point sur les activités de l'association et de débattre de nombreux sujets d'actualité suite aux interventions de François BORDRY, Président de Voies Navigables de France, de Michel MARGNES, Président de la Compagnie Nationale du Rhône, de Marie-Anne BACOT, Directrice Interrégionale VNF, ou encore de Didier CAUVILLE, Directeur Interrégional VNF Nord Est.

Notre lettre " Liaisons " vous dresse ici un aperçu de ses différentes interventions...

*La prochaine assemblée Générale de l'Association se tiendra à Marseille (1er trimestre 2006)
Un séminaire de travail sur les interfaces fluvio-maritimes se déroulera à Lyon (courant 2006)*

Les enjeux du contrat d'objectif entre l'Etat et Voies Navigables de France

Dans un contexte de fort développement du transport fluvial, l'Etat et Voies Navigables de France, Etablissement public, ont signé, le 16 novembre 2004, un contrat d'objectifs et de moyens couvrant la période 2005/2008.

Les objectifs assignés à VNF sur l'ensemble du réseau de voies navigables qui lui a été confié, sont d'assurer la sécurité des ouvrages et des hommes et d'améliorer la gestion environnementale et patrimoniale. Ainsi, ce contrat engage VNF à restaurer les barrages manuels vétustes dont 32 sont aujourd'hui dangereux pour les riverains, les usagers et les barragistes. La procédure des Avant Projet Sommaire d'Itinéraire (APSI) qui programment à l'horizon de 5 à 15 ans les objectifs d'aménagement des voies, sera également généralisée sur l'ensemble des voies.



(Copyright VNF)

En distinguant* le Réseau magistral, où se concentre le développement du transport de marchandises, qui reste de la compétence de l'Etat et sur lequel VNF doit garantir le niveau de service, du réseau régional à vocation touristique et destiné à être confié aux collectivités territoriales, ce contrat prend en compte la situation nouvelle introduite par la décentralisation. Il confirme par ailleurs l'accroissement des moyens financiers mis à la disposition de l'Etablissement public avec une hausse de 45 millions d'euros de la taxe hydraulique et un montant de crédits constants d'intervention de 50 millions d'euros à périmètre constant durant la période.

* Le décret définissant le Réseau magistral est paru le 16 août 2005 (texte complet disponible auprès de l'association).

Les missions d'intérêt général de la Compagnie Nationale du Rhône

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) a été créée en 1933 pour remplir trois missions historiques et indissociables : production d'électricité, navigation, irrigation et autres usages agricoles.

Ces missions ont été confirmées dans le nouveau cahier des charges de juin 2003 qui définit un schéma directeur de missions d'intérêt général confortant l'engagement de la CNR en faveur de l'environnement et du développement durable. Ce schéma a donné lieu à un programme d'actions que la CNR entend réaliser sur une durée de 5 ans dans la continuité de son activité et en concertation avec ses partenaires.

Ce programme vise à répondre aux principales attentes identifiées :

- Qualité, sécurité et disponibilité des ouvrages de navigation,
- Qualité du service de la navigation adapté à l'augmentation du trafic fluvial en faveur des usagers de la voie navigable,

- Contribution au développement du transport fluvial,
- Développement de la production d'énergie renouvelable,
- Continuité des actions déjà engagées en matière d'environnement,
- Accompagnement des initiatives locales de développement économique et touristique.

125 millions d'Euros seront mobilisés par la CNR pour ce premier plan auxquels pourront s'ajouter 50 millions d'Euros au titre des participations des différents partenaires (Etat, Régions, Départements, Collectivités locales). Ainsi, près de 175 millions d'Euros seront consacrés aux missions d'intérêt général sur le Rhône dans les cinq prochaines années.

Exposition - anniversaire de la mise à grand gabarit de la Moselle et première Convention des acteurs européens de la navigation fluviale

Après plus de six ans de travaux, le 26 mai 1964, la Moselle était enfin ouverte à la navigation fluviale à grand gabarit. A travers ce vaste projet, les trois Etats riverains, France, Grand Duché du Luxembourg et République Fédérale d'Allemagne, avaient su répondre aux exigences économiques de la navigation fluviale, aux principes écologiques et aux souhaits des riverains.

Pour célébrer, comme il se doit, le 40^e anniversaire de l'ouverture de la Moselle au grand gabarit, le choix de la ville de Nancy, point extrême dans le sens amont de l'axe de navigation des péniches à grand gabarit, était aussi évident que symbolique.

Ainsi, du 26 octobre au 16 novembre 2004, la galerie Poirel a accueilli l'exposition " La Moselle, voie navigable, hier, aujourd'hui et demain ". 1100 visiteurs ont ainsi pu découvrir l'historique des travaux d'aménagement de la Moselle, les ouvrages et leur exploitation.

Parallèlement, la 1^{ère} Convention des acteurs européens de la navigation fluviale, co-organisée par VNF, le Conseil Régional de Lorraine, la Communauté Urbaine du Grand Nancy, l'Association Seine-Moselle-Rhône et Inland Navigation Europe s'est déroulée le 26 octobre 2004 à Nancy, en présence de 350 décideurs publics et privés, responsables institutionnels et professionnels de l'Europe élargie (Tchéquie, Lituanie, Hongrie, Pologne...).



Plus de 1100 visiteurs ont découvert l'exposition sur la Moselle organisée à Nancy (Copyright VNF)



A la tribune de la première Convention des acteurs européens de la navigation fluviale : Gilles de ROBIEN, Jean-Pierre MASSERET, François BORDRY (de gauche à droite). A l'écran : André ROSSINOT (Copyright VNF)

Cette convention fut ouverte par Gilles de ROBIEN, ministre de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer, accompagné d'André ROSSINOT, Maire de Nancy, Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy et de l'Association Seine-Moselle-Rhône et ancien ministre, Jean-Pierre MASSERET, Sénateur de la Moselle, Président du Conseil Régional de Lorraine et ancien ministre, et François BORDRY, Président de Voies Navigables de France (VNF).

Les participants ont appelé les décideurs politiques de l'Union européenne à :

- Développer le transport fluvial pour répondre aux besoins logistiques européens et contribuer au développement durable de l'Europe des 25,
- Doter l'Europe fluviale d'un réseau à grand gabarit cohérent, moderne et ouvert à l'international.

Il est ressorti de ces débats plusieurs propositions d'actions concrètes à développer en Europe :

- Définir les modalités d'une représentation institutionnelle à l'échelle européenne, pour favoriser l'harmonisation des pratiques, renforcer la coordination et la programmation communautaires,
- Renforcer la coordination et le soutien aux politiques " voie d'eau " des Etats membres, et en particulier à la modernisation et à la mise à grand gabarit de leur réseau,
- Agir pour que la voie d'eau joue pleinement son rôle en faveur de l'environnement et du développement durable.

Focus sur les nouveaux groupes parlementaires en charge de la voie d'eau

Suite aux travaux du printemps, qui ont notamment permis l'audition du Président et du Vice-Président de l'Association Seine-Moselle-Rhône par le groupe d'études sur les voies navigables du Sénat, les groupes d'études du Parlement vont reprendre leurs activités.

Groupe d'études sur les voies navigables du Sénat

Président : Francis GRIGNON (Bas Rhin)

Vice-Présidents : René BEAUMONT (Saône-et-Loire), Georges GRUILLOT (Doubs), Daniel REINER (Meurthe-et-Moselle)

Secrétaires : Robert BRET (Bouches-du-Rhône), François-Noël BUFFET (Rhône), Marcel DENEUX (Somme), Philippe NACHBAR (Meurthe-et-Moselle)

Membres

Marie-France BEAUFILS (Indre-et-Loire),
Jean-Marie BOCKEL (Haut-Rhin),
Jean-Claude CARLE (Haute-Savoie),
Jean-Paul EMORINE (Saône-et-Loire),
François GERBAUD (Indre),
Louis GRILLOT (Côte d'Or),
Hubert HAENEL (Haut-Rhin),
Pierre HERISSON (Haute-Savoie),
Fabienne KELLER (Bas-Rhin),

Yves KRATTINGER (Haute-Saône),
Jean-François PICHERAL (Bouches-du-Rhône),
Henri REVOL (Côte d'Or),
RICHERT Philippe (Bas-Rhin),
Roland RIES (Bas-Rhin),
Patricia SCHILLINGER (Haut-Rhin),
Esther SITTLER (Bas-Rhin),
Louis SOUVET (Doubs),
Catherine TROENDLE (Haut-Rhin).

Groupe d'études sur les voies d'eau et voies navigables de l'Assemblée Nationale

Président : Axel PONIATOWSKI (Val-d'Oise, 2ème circ.)

Vice-Présidents : Pierre COHEN (Haute-Garonne, 3ème circ.), Jean-Pierre DOOR (Loiret, 4ème circ.), Joël HART (Somme, 4ème circ.), Jean-Marc NUDANT (Côte-d'Or, 2ème circ.), Daniel PAUL (Seine-Maritime, 8ème circ.), André SANTINI (Hauts-de-Seine, 10ème circ.), François SAUVADET (Côte-d'Or, 4ème circ.), Pascal TERRASSE (Ardèche, 1ère circ.).

Membres

Philippe AUBERGER (Yonne, 3ème circ.),
Jean-Marie AUBRON (Moselle, 8ème circ.),
Jean BARDET (Val-d'Oise, 3ème circ.),
Eric BESSON (Drôme, 2ème circ.),
Bruno BOURG-BROC (Marne, 4ème circ.),
François BRANGET (Doubs, 1ère circ.),
Pierre CARDO (Yvelines, 7ème circ.),
Yves CENSI (Aveyron, 1ère circ.),
Jérôme CHARTIER (Val-d'Oise, 7ème circ.),
Roland CHASSAIN (Bouches-du-Rhône, 16ème circ.),
Luc-Marie CHATEL (Haute-Marne, 1ère circ.),
Louis COSYNS (Cher, 3ème circ.),
Jean-Pierre DECOOL (Nord, 14ème circ.),
Michel DELEBARRE (Nord, 13ème circ.),
Marc DOLEZ (Nord, 17ème circ.),
Philippe DUBOURG (Gironde, 9ème circ.),
Jean-Louis DUMONT (Meuse, 2ème circ.),
Alain FERRY (Bas-Rhin, 6ème circ.),
Marc FRANCINA (Haute-Savoie, 5ème circ.),
Yves FROMION (Cher, 1ère circ.),
Claude GAILLARD (Meurthe-et-Moselle, 3ème circ.),
Alain GEST (Somme, 6ème circ.),
Jacques GODFRAIN (Aveyron, 3ème circ.),
François-Michel GONNOT (Oise, 6ème circ.),
François GROSDIDIER (Moselle, 1ère circ.),

Emmanuel HAMELIN (Rhône, 2ème circ.),
Christian KERT (Bouches-du-Rhône, 11ème circ.),
Jean LAUNAY (Lot, 2ème circ.),
Michel LEFAIT (Pas-de-Calais, 8ème circ.),
Marc LE FUR (Côtes-d'Armor, 3ème circ.),
François LONCLE (Eure, 4ème circ.),
Hervé MARITON (Drôme, 3ème circ.),
Philippe-Armand MARTIN (Marne, 6ème circ.),
Patrice Martin-Lalande (Loir-et-Cher, 2ème circ.),
Didier MIGNAUD (Isère, 4ème circ.),
Yves NICOLIN (Loire, 5ème circ.),
Bernard PERRUT (Rhône, 9ème circ.),
Christian PHILIP (Rhône, 4ème circ.),
Bérengère POLETTI (Ardennes, 1ère circ.),
Jean-Marie ROLLAND (Yonne, 2ème circ.),
Jean-Marc ROUBAUD (Gard, 3ème circ.),
Xavier de ROUX (Charente-Maritime, 3ème circ.),
Odile SAUGUES (Puy-de-Dôme, 1ère circ.),
Jean-Pierre SOISSON (Yonne, 1ère circ.),
Alain SUGUENOT (Côte-d'Or, 5ème circ.),
Alfred TRASSY-PAILLOGUES (Seine-Maritime, 10ème circ.),
Michel VOISIN (Ain, 4ème circ.),
Jean-Luc WARSMANN (Ardennes, 3ème circ.).